



**Department of
Education**

Dennis M. Walcott, Chancellor

Ojeda Hall

Directrice Générale
Bureau d'Information et
d'Action des Familles (OFIA)

**49 Chambers Street
Room 503
NY, NY 10007**

Tél. : +1 212 374 2323

Fax : +1 212 374 0076

Chers parents,

Je vous informe que le Département de l'Éducation de la Ville de New York va réorganiser le vote consultatif préalable aux élections 2011 des Conseils Communautaires et Conseils de la Ville pour l'Éducation (Community/Citywide Education Councils). Le nouveau vote consultatif aura lieu **du 18 au 25 mai 2011**. Le scrutin consultatif organisé précédemment début mai a été déclaré invalide. Aucun suffrage provenant de ce scrutin ne sera comptabilisé. C'est avec force que nous encourageons tous les parents, d'élèves scolarisés dans une école publique de la Ville de New York, à participer aux élections des Conseils Communautaires et Conseils de la Ville pour l'Éducation, en votant, entre le 18 et le 25 mai, lors du scrutin consultatif. Ils indiqueront ainsi les candidats qu'ils préfèrent.

Comment voter lors du scrutin consultatif :

- Le vote consultatif aura lieu en ligne à <http://www.powertotheparents.org>. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, sachez que l'école de votre enfant et le Bureau pour l'Information et l'Action des Familles (Office for Family Information and Action - OFIA), 49 Chambers Street, 5^e étage, en mettront plusieurs à la disposition des parents.
- Pour voter, il faut vous connecter en tapant le numéro OSIS à 9 chiffres de votre enfant et votre code postal (à 5 chiffres). Vous avez dû recevoir un courrier contenant le n° OSIS de votre enfant en avril. Vous pouvez aussi l'obtenir en contactant le Coordonnateur des Parents (Parent Coordinator) de son école.¹ Si vous avez des soucis pour ouvrir une session et voter, merci d'appeler l'OFIA au 212-374-4118.
- Le nom de candidats supplémentaires et des renseignements mis à jour sur ceux qui se présentent ont été ajoutés en ligne à <http://www.powertotheparents.org>. Veuillez lire attentivement ces informations avant de valider votre choix de candidats au vote consultatif.

Merci de votre participation à la vie des écoles publiques de la Ville de New York.

Ojeda Hall
La Directrice Générale
Bureau pour l'Information et l'Action des Familles

¹ Conformément aux dispositions réglementaires du Chancelier énonçant les procédures du vote consultatif, si une famille a plusieurs enfants inscrits à l'école, elle n'est autorisée à voter qu'une seule fois lors du scrutin consultatif. Il faut que ces familles sélectionnent le n° OSIS d'un des enfants pour se connecter et voter.